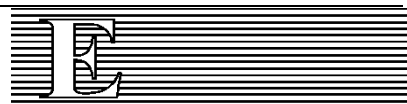




AFRICAN UNION COMMISSION



UNITED NATIONS  
ECONOMIC AND SOCIAL  
COUNCIL ECONOMIC COMMISSION  
FOR AFRICA



**Deuxième session conjointe du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique**

*Theme: Renforcer les statistiques économiques au service de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030*

**Abidjan, Cote d'Ivoire**

**Afrikland Hotel**

**28 November -2 December 2016**

**Distr.: General**

**CoDGs/STATCOOM/1/**

**21 November 2016**

**Original: French**

# **Rapport du Groupe de travail africain sur la migration en Afrique**

## I. Introduction

1. L'adoption du traité d'Abuja en juin 1991 à Abuja (Nigeria) marque la volonté ferme des dirigeants africains à accélérer le processus d'intégration africaine en vue de favoriser le développement socioéconomique du continent. Dans ce processus d'intégration, la libre circulation des personnes à travers une bonne gestion de la migration à travers le continent a été considérée depuis plusieurs années comme un facteur important.
2. L'Afrique est reconnue comme l'un des continents les plus dynamiques au niveau démographique. Avec une population de plus d'un milliard et à majorité jeune (60%, Banque Mondiale 2015), le continent africain doit impérativement mettre cette main-d'œuvre au service de son développement.
3. Depuis plus d'une décennie, la Commission de l'Union africaine (CUA) s'est engagée à dégager des orientations sur la migration en travaillant en étroite collaboration avec ses États membres pour résoudre les problèmes cruciaux de la migration. Les différents cadres et instruments politiques de l'Union africaine(UA) sur la question comprennent des recommandations sur la façon de promouvoir les avantages de la migration, d'améliorer la capacité de gestion des migrations, de renforcer la mobilité des personnes sur le continent et de relever les défis de la migration irrégulière.
4. Pour réaffirmer cette volonté de parvenir à une bonne gestion de la migration, les chefs d'États et de Gouvernements africains ont adopté, lors de la 24ème session ordinaire de la Conférence de l'UA en Janvier 2015, le Programme conjoint CUA/ OIT /OIM / CEA de gouvernance de la migration de la main-d'œuvre pour favoriser le développement et l'intégration en Afrique. Ce programme est développé sur la base du Cadre de Politique de Migration pour l'Afrique (Banjul 2006). Il décline les stratégies du Domaine Prioritaire 5 de la Déclaration et du Plan d'Action de l'Union africaine sur l'Emploi, l'Eradication de la Pauvreté et le Développement Inclusif (Assemblée/AU/20(XXIV) adoptés à Addis-Abeba en janvier 2015.
5. L'objectif du présent rapport est de faire l'état des activités entreprises par le groupe de travail sur la migration au cours de l'année 2016. Les principales activités du groupe de travail se structurent autour des grands points suivants:
  - La composante statistique du programme conjoint de la migration de la main-d'œuvre en Afrique
  - L'harmonisation des données statistiques sur la migration en Afrique

## II. LA COMPOSANTE STATISTIQUE DU PROGRAMME JLMP

6. Dans le cadre du programme conjoint, il existe une composante statistique qui a pour objectif de présenter l'état des lieux du continent en matière de statistique de migration en général et de migration de la main-d'œuvre en particulier.
7. Il a été entrepris depuis l'année 2015 une vaste opération de collecte de données sur tous les pays africains. La méthodologie utilisée est structurée comme suit :
  - Conception des questionnaires
  - Envoi de lettre officielle à tous les pays pour désignation de point focal
  - Envoi des questionnaires aux points focaux
  - Retour des questionnaires renseignés à la Commission de l'Union Africaine
  - Réunion de validation des données collectées
  - Recrutement de consultants pour la rédaction du rapport sur les statistiques de migration de la main-d'œuvre
  - Réunion de validation du premier projet du rapport
  - Réunion d'un groupe d'Experts pour la finalisation du rapport.
8. Les trois réunions mentionnées dans la méthodologie peuvent être explicitées comme suit:
  - La première concernant la validation des données collectées s'est tenue du 29 Septembre 2015 au 2 novembre 2015 à Addis-Abeba, Ethiopie. Elle a réuni les points focaux désignés dans le cadre de l'opération, les Communautés Economique régionales et des Experts indépendants. Les Experts et consultants ont présenté les incohérences, le manque de source des données, le faible taux de réponse de l'opération. Après quoi, les pays ont justifié tous ces problèmes énumérés et ont fait part des difficultés dans la collecte des données de migration. Les données ont donc été validées sous les conditions suivantes : une vérification de cohérence, révision des sources, etc.
  - La deuxième réunion, qui concernait la validation du premier projet de rapport sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre, s'est tenue du 30 Mai 2016 au 2 juin 2016 à Dakar, au Sénégal. Elle a réuni également des points focaux, des CER, des consultants, des Experts indépendants et des partenaires de l'Union Africaine. Les recommandations de la réunion sont allées dans le sens de l'amélioration de la qualité du rapport sur des points spécifiques que sont le contexte et la justification, les analyses des données, etc. Il a donc été formé un groupe d'Experts francophones et anglophones pour finaliser le rapport.
  - La troisième réunion s'est tenue du 31 juillet au 1<sup>er</sup> Août 2016 à Addis-Abeba, Ethiopie. Elle a réuni des Experts du Cameroun, de la Gambie, de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud. Ces experts ont révisé le document en incluant les remarques et suggestions de la réunion de Dakar.
9. Cette opération a permis de déceler les difficultés auxquelles sont confrontées les structures en charge des statistiques de migration. Ce sont notamment le manque de

ressources humaines et financières, la non disponibilité de définitions et concepts claires et harmonisés, la non coordination des structures intervenant dans le cadre de la migration.

10. Les recommandations émanant de cette opération de collecte de données sont les suivantes :

- Harmoniser les outils, modules, concepts, définitions et classifications sur les statistiques des migrations de la main-d'œuvre pour favoriser leur normalisation et permettre la comparabilité des données de qualité entre les pays et les CER en Afrique. Développer des questionnaires, des plans d'échantillonnage et des directives méthodologiques élaborées et les publier dans toutes les CER.
- Instituer un programme de collecte régulière de données statistiques sur les migrations de la main-d'œuvre comme les MICS et les DHS avec la participation des pays africains pour une année donnée. Cela fournirait des données chronologiques avec un accent particulier sur les stocks et les flux de la migration, ainsi que sur les indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) ventilés par sexe, niveau d'instruction, cause, revenu, etc.
- Soutenir les Instituts nationaux de statistique (INS) dans l'introduction de modules de migration de la main-d'œuvre dans d'autres enquêtes et recensements existants pour soutenir la collecte et la diffusion des statistiques sur la migration de la main-d'œuvre.
- Soutenir et encourager la production, le stockage et l'utilisation des données administratives pour compléter d'autres sources de données sur la migration de la main-d'œuvre.
- Mettre en place une structure de coordination, respectivement, aux niveaux national, régional (CER) et continental (UA) pour superviser la collecte de données, l'analyse, la gestion et la diffusion des données sur la migration à partir de diverses sources. Etablir des comités producteurs/utilisateurs des données.
- Etablir et renforcer les capacités humaines, institutionnelles, organisationnelles et les TIC des services nationaux des statistiques (INS), ainsi que d'autres producteurs de données sur les statistiques du travail et de la migration. Instituer la formation régulière sur la production de données, d'outils, de modules, de concepts, de définitions et de classifications harmonisés.
- Engager les dirigeants et d'autres intervenants clés dans la sensibilisation pour avoir davantage de financement et d'assistance technique sur la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques sur la migration de la main-d'œuvre auprès de tous les États membres de l'UA.
- Mettre en place une base de données sur les migrations de la main-d'œuvre en Afrique et contribuer aux consultations internationales sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre.

11. Les étapes suivantes pour cette activité sont : la publication du rapport et la préparation du deuxième rapport sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre en Afrique.

### III. HARMONISATION DES CONCEPTS ET DEFINITIONS SUR LA MIGRATION

Dans le cadre du Programme Africain de la Statistique(PAS), il existe une composante sur la migration. Une étude prospective a été réalisée sur les activités de la Commission de l'Union Africaine en matière de migration. L'étude a salué l'initiative JLMP tout en mettant l'accent sur l'harmonisation des concepts et définitions.

Un consultant a été engagé par l'Union Africaine avec le soutien d'Eurostat en vue de travailler sur cette harmonisation de concepts et définitions. Ce travail est en cours et est soutenu par le BIT, l'OIM. Une réunion se tiendra les 19, 20, 21 et 22 décembre prochain pour finaliser ce travail.

#### IV. RECOMMANDATIONS POUR LA REUNION DES DG

Le groupe de travail sur la migration propose les recommandations suivantes à la réunion du comité des DGs:

- (i) Demande à Commission de l'Union africaine en collaboration avec Eurostat, la CEA, la BAD et les autres partenaires de finaliser les documents suivant:
  - *Publication du premier rapport sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre*
  - *Harmonisation des outils, modules, concepts, définitions et classifications sur les statistiques des migrations de la main-d'œuvre pour favoriser leur normalisation et permettre la comparabilité des données de qualité entre les pays et les CER en Afrique*
- (ii) Demande à la Commission de l'Union africaine en collaboration avec Eurostat, la CEA, la BAD et les autres partenaires de débiter les actions suivantes :
  - Le deuxième rapport sur les statistiques de migration de la main-d'œuvre en Afrique
  - La formation des pays sur les concepts et définitions de la migration
- (iii) Demande à la Commission de l'Union africaine en collaboration avec l'Association africaine des banques centrales, la Division statistique des Nations Unies, la CEA, la BAD et les autres partenaires de travailler sur l'harmonisation de la production de données de migration.